



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

N° 10/24 SG

ARRETE DU MAIRE
Donnant délégation de fonctions à un conseiller municipal
Pour la célébration d'un mariage

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- **Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Régis POSTIAUX, Conseiller Municipal, pour le samedi 29 juin 2024 de manière exceptionnelle.

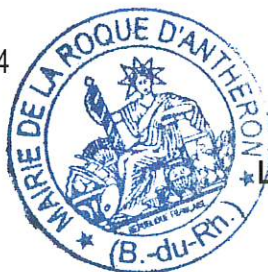
ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Régis POSTIAUX, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 29 juin 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame BELLAY Céline et Monsieur GEOFFROY Victor.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 24 juin 2024



Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 25/06/24
Et de la publication ou notification le... 25/06/24